

## **S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC**

### **Procès-Verbal du Comité Syndical**

### **Séance du 16 novembre 2023**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2023
3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
4. Délibérations

#### **FINANCES**

- Décision Modificative n°1- 2023 D/2023-027
- Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant D/2023-028
- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 D/2023-029

#### **MARCHES**

- Choix des sociétés chargées de la fourniture de denrées alimentaires D/2023-030

#### **5. Communication**

Tableau de suivi des problématiques de stationnement

#### **6. Questions diverses**

#### **Etaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames DELNESTE, DELUC, FAHMY, JAMET et SCHMITT et Monsieur BERPERRON

#### **Étaient en visioconférence à titre de titulaires :**

Monsieur FEYTOU

#### **Etaient excusés :**

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD

#### **Etaient présents à titre technique :**

Pour le SIVU : Mesdames LACOMBE, Responsable du Pôle Finances – Marché – Budget, MENAY, Assistante Ressources Humaines et Affaires Juridiques, et Messieurs ABURTO, Directeur Général des Services, CUNY, Responsable Ressources Humaines et Affaires Juridiques et TEISSEIRE, Responsable Qualité-Achats.

Pour les Villes : Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et sécurité incendie de la Ville de Bordeaux et Monsieur LABARBE, Chef de service Qualité restauration & entretien de la Ville de Mérignac.

En visioconférence : Madame MAGNIEZ, Manager d'Exploitation

La séance est ouverte à 10h04 par Madame JAMET, Présidente du SIVU.

**Madame JAMET :**

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Madame DELUC est élue secrétaire de séance.

Nous pouvons passer à la validation du Procès-Verbal du 5 octobre 2023. Monsieur FEYTOUT, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Points d'actualité**

**Madame JAMET :**

Je laisse la parole à Samuel ABURTO pour cette présentation.

**Monsieur ABURTO :**

Les points d'actualité suivants sont à développer :

1. **Projet sortie du plastique** : à l'issue de ce comité, Madame JAMET signera le premier bon de commande pour l'achat des bacs inox. Il s'agit d'une série de 15 000 pièces destinées au déploiement des bacs sur le menu 2. A compter du mois d'avril 2024, le SIVU prévoit d'effectuer des tests auprès de l'ensemble des sites seniors afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'être opérationnels pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Des groupes de travail sont prévus avec les techniciens des villes.
2. **Arrivée d'Ophélie ARREGUI** : pour rappel, vous aviez autorisé la création de ce poste, qui vient remplacer numériquement le départ de Madame SALARIS-BORGNE, dans le cadre d'un contrat de projet lors du CS du 7 juillet dernier. Ainsi, Madame ARREGUI a été recrutée le 1<sup>er</sup> novembre afin de suppléer Madame MAGNIEZ sur le pilotage du projet sortie du plastique et reprendre le dossier Bilan Carbone. Madame MAGNIEZ pourra désormais se concentrer prioritairement sur les travaux d'optimisation du Pôle Exploitation.
3. **Marché de lavage et de véhicules** : les marchés seront publiés dans la journée. Concernant le renouvellement de la flotte, nous estimons pour l'instant le besoin à 19 véhicules, ce qui est inférieur à la projection initiale et nous permettrait de réaliser des économies. Dans ce cadre, nous sommes dans l'obligation d'électrifier nos véhicules comme le stipule le code de l'environnement. En effet, ce dernier a fixé la part minimale de véhicules à faible émission à 40% de la flotte à l'horizon 2025, pour les collectivités possédant un parc d'au moins 20 véhicules. Les tests réalisés le mois dernier ont permis d'observer une autonomie d'environ 100km par véhicule ce qui nous laisse la possibilité d'effectuer 2 tournées et de permettre une troisième grâce à la charge rapide. La notification du marché est prévue fin janvier avec l'organisation d'une CAO en février.
4. **Hygiène et qualité** : un marché pour remettre à jour le dossier d'agrément ainsi que la procédure HACCP est en cours.

5. Traçabilité : Phase matérielle dans un premier temps, puis phase de déploiement de fonctionnel qui commencera en janvier 2024 par le magasin. La traçabilité numérique doit être terminée pour décembre 2024.
6. Stockage temporaire des bacs : l'idée d'aménager un bâtiment sur le parking est abandonnée en raison du coût trop élevé de la mise en place. Deux possibilités s'offrent à nous aujourd'hui : exploiter un espace dans le magasin municipal de Bordeaux en sachant que nous aurons à charge le ramassage des bacs, les trajets, le respect des règles d'hygiènes, la gestion des aléas... ; ou de déléguer à la société sélectionnée dans le cadre du marché de lavage qui pourra gérer l'intendance en interne. Nous étudierons l'aspect organisationnel et tarifaire de ces deux pistes lors du rendu du marché de lavage.
7. Approvisionnement : le 21 novembre prochain, Madame DEMANGE et Monsieur TEISSEIRE iront recevoir le Trophée spécial du jury Fairtile pour une commande publique équitable, qui sera décerné au SIVU. Ils interviendront ensuite lors des assises du Commerce Equitable en France afin d'évoquer les initiatives et les pratiques menées par le SIVU. Il s'agit d'une reconnaissance du travail mené par le PQA et d'une récompense sur la philosophie d'achat du SIVU.
8. Renouvellement ECOCERT niveau 2 : le SIVU répond aux critères qui sont plus exigeants qu'auparavant. Nous nous apercevons également que nous ne sommes pas si éloignés du niveau 3.
9. Etude de froid : le retour définitif concernant le travail effectué avec Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) sera effectué le 15 décembre prochain. Trois possibilités s'offrent à nous : refonte immédiate du système, maintenances palliatives afin de tenir jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment, ou réparations renforcées afin de tenir sur le long terme. La présence d'au moins un élu est nécessaire car les enjeux sont forts, il s'agit d'une stratégie de pérennité de l'activité. L'engagement est lourd en terme financier et la prise de risque potentielle est à assumer.
10. Rescosafe : Madame LE BOUTER, doctorante en ergonomie, effectue ce jour un premier retour en comité de pilotage concernant la stratégie de réflexion. Il s'avère que cette stratégie pourrait être dupliquée auprès d'autres cuisines centrales similaires à la nôtre.
11. Recrutements : nous rencontrons toujours de grosses difficultés à ce sujet. Nous recevons peu de candidatures, les personnes ne se présentent pas toujours aux entretiens, et ceux qui le font ne restent pas toujours en poste (rupture de la période d'essai, abandon de poste, refus prolongation ou stagiairisation) ... S'agissant d'un phénomène global, un travail est en cours sur l'organisation et l'optimisation maximale des process pour les projets afin de limiter le besoin en recrutement.
12. Finances : n'étant plus éligible au bouclier inflation, le SIVU doit rembourser la somme de plus de 230 000€ d'ici le mois prochain. Une décision modificative sera donc présentée lors du CS du mois de décembre.
13. Logistique : l'audit est toujours en cours, le rendu se fera courant février/mars 2024. Il s'agit de se projeter sur l'arrivée des bacs inox et de proposer des pistes d'amélioration concernant les difficultés organisationnelles actuelles.
14. Projet bâtiminaire : COPIL 3 le 4 décembre prochain afin d'affiner les perspectives financières et les besoins, en fonction des deux sites prévus.
15. Repas de Noël : cette année, le SIVU organise le traditionnel repas le 21 décembre. Un mail sera transmis à l'ensemble des élus afin de connaître le nombre de participants.

#### Tableau de bord :

Un nouvel exemplaire est remis sur table en raison d'une modification à la marge de certaines moyennes mensuelles.

1. Satisfaction clients : certaines recettes qui n'ont pas plu aux convives ont été retravaillées en réunion technique puis par les équipes en production.

2. Repas complémentaires : comme chaque année, le mois de septembre est un mois très compliqué en raison des ajustements à effectuer à la rentrée scolaire et du changement de personnel entre les centres de loisirs et la mairie de Bordeaux. Cette année, la ville de Mérignac a également dû faire face à des pannes de chambres froides.

**Monsieur BERPERRON :**

Quels sont les raisons des réclamations clients ?

**Monsieur ABURTO :**

Il s'agit principalement de retards de livraison des matières premières qui impactent le reste de la chaîne (ex : changement de menus) et de problématiques en logistique. Ces dernières sont en cours de résolution et seront abordées dans l'audit.

**Madame JAMET :**

Je tiens à souligner le travail quotidien de chacun et à vous remercier.

Penser à envoyer les éléments concernant la qualité des achats publics du SIVU pour intégration au bilan SPASER de Bordeaux Métropole piloté par Nicolas Cros.

**Madame DELUC :**

Est-ce que toutes les écoles pourront tester au moins une fois les bacs avant la mise en place ?

**Monsieur ABURTO :**

Tout à fait, cela est prévu au sein des foyers dans un premier temps mais les écoles seront également concernées. Les équipes vont travailler sur la mise en place de ces tests dès la semaine prochaine. Dans un premier temps, le stock de bacs sera assez faible, mais il augmentera courant avril. La question de la société en charge de la laverie reste à définir mais nous pourrons tester la chaîne de conditionnement aux vacances de toussaint 2024. Comme expliqué précédemment, ces tests permettront de déterminer les difficultés qui n'ont pas pu être anticipées et que l'on découvrira en réel.

**Madame DELUC :**

Qu'en est-il de l'installation de prises électriques pour les nouveaux véhicules ?

**Monsieur ABURTO :**

Le travail de réflexion a déjà été réalisé. Nous allons en outre devoir implanter de nouveaux équipements de cuisson avec la sortie des cuves de cuisson sous vide. En effet, elles étaient très consommatrices en eau mais pas en électricité, tandis que les nouvelles machines seront plus énergivores. Monsieur SOUHAMI étudie le besoin d'augmenter ou non le transformateur.

**Madame JAMET :**

Si personne n'a de remarque supplémentaire, je propose de passer aux délibérations.

## DELIBERATIONS

**D-2023/027 – Budget de l'exercice 2023  
Décision Modificative n°1 - Approbation**

### *APPROBATION - AUTORISATION*

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2023 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

Pour prendre en compte le besoin en dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, qui fait l'objet d'une autre délibération, nous devons réajuster les crédits.

<b>En Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>
Compte 6815 :	+42 000,00 €
Compte 60623 :	-42 000,00 €

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les opérations nouvelles de l'exercice 2023.

### **LE COMITE SYNDICAL**

Vu les délibérations D-2022/042, D-2023/012,  
Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

#### **Article 1 :**

Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à **+0,00 €** et pour la section d'investissement à **+0,00 €**.

#### **Article 2 :**

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.



#### **Madame LACOMBE :**

Dans le cadre du marché concernant la prolongation de notre flotte de véhicules, le loueur avait demandé à diminuer notre couverture au niveau de l'assurance.

Malheureusement, nous avons été victimes du vol d'un de nos véhicules devant un foyer seniors par une personne alcoolisée. Dans sa course, la voleuse a endommagé un autre camion du SIVU et a percuté un véhicule privé. La personne étant non solvable, le loueur se retrouve dans l'obligation de réparer les véhicules à ses frais. Ainsi, nous craignons qu'il ne sollicite notre participation aux frais de réparations. Cette décision modificative permet donc de virer le montant estimé des réparations sur un compte qui servira de provision pour ce risque (voir délibération suivante).

#### **Monsieur ABURTO :**

L'avocat du SIVU a été contacté et nous a confirmé que nous n'avons aucun intérêt à nous porter partie civile pour essayer d'obtenir un remboursement, en raison de l'insolvabilité de la personne. Les frais engagés seraient trop importants.

#### **Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 7

Contre : 0

Abstient : 0

**D-2023/028 – Budget de l'exercice 2023**  
**Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant**

**APPROBATION - AUTORISATION**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'instruction comptable M14 et l'article R2321-2 du CGCT précisent qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante pour couvrir des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Ces provisions sont de droit commun semi-budgétaires à inscrire au compte 6815 en dépenses de fonctionnement et inscrites dans un état annexé au compte administratif qui décrit le montant, le suivi et l'emploi de chaque provision constituée.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

Nous louons les camions servant à la livraison des repas à travers un marché public. Lors d'une livraison dans le site senior Jean BROCAS à Mérignac avec deux camions, un des camions a été volé par une personne qui a percuté le second camion pour forcer le passage et finir par percuter un véhicule privé stationné sur la voie publique avant de s'enfuir. Le dépôt de plainte a été fait, mais comme la personne est insolvable et que pour garantir la production de froid et sécuriser les aliments qui étaient dans le camion, la clé était restée sur le contact, notre avocat nous conseille de ne pas entrer en justice. Les réparations sont en partie à la charge de l'assurance du loueur mais les circonstances peuvent conduire à ce que notre responsabilité financière soit engagée.

A partir de ces éléments, je vous propose de provisionner la somme des réparations nécessaires, soit 42 000 euros.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'article R2321-2 du CGCT,

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Le comité syndical décide de provisionner 42 000 € au compte 6815 pour risques et charges de fonctionnement courant.

**Article 2 :**

La Présidente est autorisée à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.



**Madame JAMET :**

Cette délibération est donc la conséquence de la précédente. Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstient : 0

**D-2023/029 – Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Budget Primitif 2024**

**APPROBATION - AUTORISATION**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**I. Un cadre général :**

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la Loi NOTRe, reprend cette disposition. Ce principe s'applique aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT), ce qui est le cas du SIVU Bordeaux-Mérignac. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport (le ROB) conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est envisagé de voter le Budget Primitif 2024 le 18 janvier 2024.

**II. Un contexte toujours tendu :**

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en « **coût complet** », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

Les contraintes qui pèsent sur l'exercice des budgets locaux ont amené les villes à demander au SIVU de stabiliser ses prix de vente de repas pendant 8 années (de 2014 à 2021), alors que l'inflation dépassait les 6 % sur la période avec des **subventions exceptionnelles** des deux villes sur deux années (1 238 000,00 € pour 2020 et 497 096,37 € pour 2021) pour tenir compte du contexte particulier en temps de COVID.

Pour 2023, le BP a été voté d'une part, en affectant une augmentation des prix de vente des repas aux villes correspondant au coût réel des repas au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en tenant compte des différentes hausses de prix: de l'alimentation, de l'énergie, des dépenses de personnel liées à l'augmentation du SMIC et du point d'indice, des fournitures impactées par les coûts de l'énergie, des frais de personnel et du transport et d'autre part en rééquilibrant les coûts

alimentaires des différents types de convives, ce qui a donné lieu à une réaffectation des prix de vente.

Il est rappelé que le solde de la **dotation prévisionnelle filet inflation** de l'Etat de 546 834,00 € inscrite au BP 2023 est venue diminuer une partie de l'impact de l'inflation sur l'énergie et donc de l'augmentation des prix de vente des repas.

Les augmentations des prix des denrées aux marchés sont de **+ 9,25%** depuis le début de l'année **2023** (+610 217,36€ HT), donc avec les nouveaux marchés l'augmentation totale des denrées alimentaires aux marchés est de **+12%** (+ 791 633,30 €).

Le **coût de l'énergie** continue à peser sur les budgets et impacte tous les achats (transport, production, fabrication...).

Les revalorisations salariales augmentent le coût du travail tant dans les dépenses RH du SIVU que dans les augmentations de prix des produits agricoles ou manufacturés.

Selon la Banque de France, après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à **4,5 % sur un an** au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait clairement d'ici 2025, avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de **2 % en 2025**.

Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation totale en glissement annuel diminuerait progressivement, passant de 7,0 % au premier trimestre à 4,5 % au quatrième trimestre. Ce serait également le cas du glissement annuel de l'inflation hors énergie et alimentation, qui passerait sur la même période de 4,4 % à 3,7 %. En moyenne annuelle, l'inflation totale s'établirait en 2023 à 5,8 %, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %.

Dans le détail, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées.

S'agissant des **produits alimentaires**, la Banque de France anticipe une **stabilisation progressive** du niveau des prix de détail. Au total, la hausse des prix de l'alimentation mesurée en glissement annuel continuerait de refluer au cours du second semestre 2023.

La **hausse des prix des produits manufacturés** reviendrait, elle aussi, rapidement sur un rythme modéré à partir du second semestre 2023, traduisant la poursuite du net recul des prix de production de l'industrie entamé au premier semestre, à la suite de celui des prix d'importation. La hausse des prix des services serait en revanche plus persistante, tirée plus durablement par les salaires, sous l'impulsion notamment des revalorisations du Smic et des salaires négociés au niveau des branches d'activité. In fine, la hausse des prix des services atteindrait de façon retardée son pic au quatrième trimestre 2023, avec un glissement annuel de 4,5 %, et ne commencerait globalement à ralentir que début 2024.

En 2024, sous l'hypothèse d'accalmie sur les prix des matières premières telle qu'anticipée aujourd'hui par les marchés à terme, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait. La contribution principale à l'inflation viendrait alors des **prix des services**, soutenus par les hausses retardées des salaires et des loyers et par la poursuite du rétablissement attendu des marges dans certains sous-secteurs des services. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 % et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %. Au quatrième trimestre 2024, en glissement annuel, l'inflation totale serait de 2,2 %.

En 2025, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation continueraient de refluer, à respectivement 1,8 % et 2,1 % en moyenne annuelle, sous le double effet de la poursuite de la normalisation des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires), mais aussi de l'impact progressif du resserrement passé de la politique monétaire sur l'inflation sous-jacente.



En particulier, les prix des services commenceraient à ralentir, ne progressant plus en 2025 que sur un rythme de 3,0 % en moyenne annuelle, en lien avec des revalorisations salariales nominales moins marquées que dans les deux années précédentes.

Mais les prévisions de la Banque de France datant de septembre 2023, d'une part, reposent sur un scénario de retour rapide à un équilibre de long terme des produits pétroliers, dans le cas contraire, l'inflation pourrait être plus importante ; d'autre part, il est possible que la politique monétaire ait un impact plus fort ou plus rapide sur l'inflation ; et enfin ne sont pas pris en compte dans ces prévisions les derniers évènements internationaux qui peuvent peser sur l'économie et notamment sur les produits pétroliers et le gaz.

Le conflit au Moyen-Orient qui éclate laisse à penser que ce scénario optimiste pourrait être amené à évoluer.

### III. Une stagnation des effectifs scolaires et une baisse mathématique des effectifs portage à domicile :

Depuis l'exercice 2018, on constatait une progression des effectifs très ralentie pour l'ensemble des convives, accrue en 2020 et 2021 en raison du contexte généré par la COVID. Si la COVID a continué à peser sur les effectifs en début 2022, il a été constaté un sursaut à la rentrée de septembre qui a fait espérer une augmentation des effectifs pour 2023.

Mais à la rentrée de septembre 2023, les effectifs scolaires sont en très faible augmentation, voire en **stagnation** par rapport aux prévisions du BP 2023.

De plus, la mise en place au 1<sup>er</sup> octobre 2023 de la **majoration des repas complémentaires** de 32% (commandés hors délais et pouvant nécessiter reproduction et relivraison) avec la consommation de repas individuels de secours et l'arrêt des repas pique-nique à partir des vacances de la Toussaint au profit de produits en vrac, va mécaniquement diminuer le nombre de repas vendus.

Enfin, **l'arrêt de la production de repas de portage à domicile au 31/08/2024**, diminue d'un tiers le nombre de repas portage à domicile vendus.

### IV. Une dette qui s'éteint :

2024 est la **dernière année** de remboursement de la dette contractée pour la construction de l'établissement.

REPARTITION PAR PRETEUR	Destination	Origine	Fin	Dette en capital à l'origine	Remboursement anticipé	Dette en capital au 01/01/2024	Dette en capital au 31/12/2024
<b>TOTAL</b>				<b>13 614 730,36</b>	<b>1 612 085,63</b>	<b>619 019,11</b>	<b>0,00</b>
Société Générale	Achat terrain	2003	2007	480 908,00			
DEXIA-CFF	Matériel et mobilier	2004	2006	534 000,00	379 664,20		
DEXIA- CFF	Construction	2004	2024	6 740 960,69	1 232 421,43	417 944,12	0,00
Crédit Agricole	Construction	2004	2024	5 471 408,67		201 074,99	0,00
Agence de l'Eau Adour Garonne	Station	2010	2021	387 453,00			

Le montant à consacrer au remboursement du capital de la dette en section d'investissement pour l'année 2024 se monte à 619 019,11 € correspondant au solde des emprunts.

<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>									
Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2024							ICNE de l'exercice	
	Capital restant dû au 01/01/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
			Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt		
1641 Emprunts en euros :Total	619 019,11						619 019,11	31 137,02	0,00
CREDIT AGRICOLE160413	201 074,99	0,50	V	EURIBOR1 2M	3,97		201 074,99	8 093,55	0,00
DEXIA-CFF MIN170930EUR	417 944,12	0,84	V	EURIBOR1 2M	5,44		417 944,12	23 043,47	0,00

#### V. Des dépenses de personnel :

La masse salariale a subi une augmentation de 5,59%, notamment au regard de l'application en année pleine des augmentations du SMIC et du point d'indice de 2023, mais aussi des augmentations à venir sur 2024.

Etat prévisionnel du personnel au 01/01/2024 : structure des effectifs

Catégorie d'emplois	Nature	Postes autorisés au 01/12/2022	1er janvier 2024				
			Fermeture	Ouverture	Postes autorisés	Postes vacants en attente nomination	Postes budgétés
<b>CATEGORIE A</b>		<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<i>Attaché territorial</i>		4	1		3		3
Directeur Général des Services EPCI 40 000 à 80 000 habitants	emploi fonctionnel	1			1		1
Attaché hors classe	emploi permanent						
Attaché Principal	emploi permanent	1			1		1
Attaché	emploi permanent	2	1		1		1
<i>Ingénieur territorial</i>		2	2	2	2	1	3
Ingénieur principal	emploi permanent			1	1		1
Ingénieur	emploi permanent	2	2	1	1	1	2
<i>Ditéticien territorial</i>		1			1		1
Ditéticien de classe normale	emploi permanent	1			1		1
<i>Cadre de santé paramédical</i>		1			1		1
Cadre de santé	emploi permanent	1			1		1
<b>CATEGORIE B</b>		<b>16</b>			<b>15</b>	<b>1</b>	<b>16</b>
<i>Rédacteur territorial</i>		6			5	1	6
Rédacteur principal 1ère classe	emploi permanent	1			1		1
Rédacteur principal 2ème classe	emploi permanent	3	1		2	1	3
Rédacteur	emploi permanent	2			2		2
<i>Technicien paramédical</i>							
Technicien paramédical de classe normale	emploi permanent						
<i>Technicien territorial</i>		10			10		10
Technicien principal 1ère classe	emploi permanent	2			2		2
Technicien principal 2ème classe	emploi permanent	2			2		2
Technicien	emploi permanent	6			6		6
<b>CATEGORIE C</b>		<b>91</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>86</b>	<b>5</b>	<b>91</b>
<i>Adjoint administratif territorial</i>		5			5		5
Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent	3			3		3
Adjoint administratif principal 2ème classe	emploi permanent	1			1		1
Adjoint administratif	emploi permanent	1			1		1
<i>Agent de maîtrise territorial</i>		12	4	2	10		10
Agent de maîtrise principal	emploi permanent	7	2	2	7		7
Agent de maîtrise	emploi permanent	5	2		3		3
<i>Adjoint technique territorial</i>		74	25	22	71	5	76
Adjoint technique principal de 1ère classe	emploi permanent	18	3	6	21		21
Adjoint technique principal de 2ème classe	emploi permanent	17	8	11	20		20
Adjoint technique	emploi permanent	39	14	5	30	5	35
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>115</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>108</b>	<b>7</b>	<b>115</b>

Les différentes variations viennent de :

1. Le « glissement vieillesse technicité » (plus un agent a de l'expérience, plus il est rémunéré).
2. Le renouvellement de personnel suite aux départs en retraite par du personnel plus jeune et en bas de grille.
3. Les mesures gouvernementales qui impactent la rémunération :
  - Augmentation du SMIC pour les apprentis,
  - Relève du minimum de traitement,
  - Reclassement des catégories C,
  - Dégel du point d'indice,
  - Attribution de +5 points pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+37 392€ sur une année pleine).
4. Les cotisations, parce qu'en pourcentage des assiettes de rémunération, augmentent mathématiquement.
5. Les potentiels recrutements au dernier trimestre 2024 afin de pouvoir réaliser la transition vers les bacs inox dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce changement de process lourds pour l'établissement implique des nouveaux métiers et temps de travail se traduisant par la modification de l'organisation du travail (dialogue social entamé depuis le début de l'année 2023) et le recrutement de nouveaux agents.
6. La poursuite de la politique d'apprentissage.



7. La diminution de la cotisation à l'assurance du personnel (plus de contractuels dans les nouveaux arrivants diminue parce que la rémunération des titulaires de facto diminue).
8. La diminution du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (FNCSFT) diminue car la part de SFT versée par le SIVU aux agents titulaires et contractuels est plus importante d'année en année (renouvellement des agents suite aux départs en retraite).
- 9.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2023	BP 2024	% BP2024/BP2023
Compte	Libellé			
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	25 000,00	0,00%
6331	Versement transport	59 789,97	64 011,00	7,06%
6332	Cotisations F.N.A.L.	14 949,23	16 003,00	7,05%
6336	Cotisations C.D.G. - C.N.F.P.T.	61 282,91	67 210,00	9,67%
6338	Autres impôts et taxes	8 968,30	9 601,00	7,05%
64111	Rémunération principale	2 527 012,37	2 518 796,00	-0,33%
64112	S.F.T. - Ind. Résidence- NBI	53 177,12	49 641,00	-6,65%
64118	Autres indemnités	836 343,52	797 107,00	-4,69%
64131	Rémunération non titulaires	455 496,80	742 244,00	62,95%
6417	Apprentis.Rémunérations	106 367,04	118 737,00	11,63%
6451	Cotisations à l'URSSAF	519 665,24	585 711,00	12,71%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	827 472,64	836 170,00	1,05%
6454	Cotisations ASSEDIC	18 435,69	27 646,00	49,96%
6455	Cotisation pour assurance du personnel	24 259,21	16 534,00	-31,84%
6456	Versement au FNC du SFT	11 910,00	8 250,00	-30,73%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 914,83	2 108,00	10,09%
6458	Cotisations au CNAS et ATIACL	37 440,36	39 758,00	6,19%
64731	Allocations de chômage versées directement	25 644,90	3 222,00	-87,44%
6475	Médecine du travail	8 885,00	11 100,00	24,93%
6488	Autres charges de personnel	4 000,00	4 000,00	0,00%
<b>Sous total chapitre 12 - Charges de personnel</b>		<b>5 628 015,13</b>	<b>5 942 849,00</b>	<b>5,59%</b>

#### VI. Des dépenses alimentaires contenues :

Depuis plusieurs années, du fait de la stabilisation du prix de vente des repas aux villes et donc d'une construction mathématique du budget, les coûts alimentaires prévisionnels ne correspondaient plus à la réalité des menus et donc du contenu des assiettes : le coût des menus enfants était contraint au profit des repas seniors et municipaux. Un audit de KPMG de 2009 soulignait déjà cet état de fait. Nous avons donc décidé de recalculer le coût alimentaire des menus au regard de la réalité des besoins et des menus pour chaque convive et de le traduire dans le prix de vente au BP 2023.

Le budget alimentaire sur 2023 a été contenu grâce à la simplification des menus, l'augmentation du végétarien et l'augmentation du cuisiné maison.

#### VII. Un coût moyen de repas face à une inflation exogène :

Compte tenu des éléments de contexte précités, notre équilibre économique prévisionnel met en évidence un coût moyen du repas pour 2024 proposé comme suit :



COUT MOYEN DU REPAS			BP 2023	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP	BP 2024	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP
<b>Nombre de repas</b>				<b>3 746 412</b>		<b>2,85%</b>		<b>3 657 996</b>		<b>-2,36%</b>
<b>FRAIS VARIABLES</b>	Alimentation brut	10 849 672,31	2,896	22,89%	26,39%	10 427 600,71	2,851	-1,57%	-3,89%	
	Matériel hôtelier (barquettes et films...)	623 156,79	0,166	2,58%	5,50%	707 181,20	0,193	16,23%	13,48%	
	<b>Total frais variables</b>	<b>11 472 829,10</b>	<b>3,062</b>	<b>21,58%</b>	<b>25,05%</b>	<b>11 134 781,91</b>	<b>3,044</b>	<b>1115,32%</b>	<b>-2,95%</b>	
<b>FRAIS FIXES</b>	<b>FLUIDES</b>									
	Fluides	1 060 010,00	0,283	195,70%	204,12%	945 000,00	0,258	-8,70%	-10,85%	
	Glace alimentaire	76 800,00	0,020			60 000,00	0,016	-19,99%	-21,88%	
	Recettes Dotation inflation Etat	-546 834,00	-0,146				0,000			
	<b>Total Fluides</b>	<b>589 976,00</b>	<b>0,157</b>	<b>64,58%</b>	<b>69,27%</b>	<b>1 006 000,00</b>	<b>0,275</b>	<b>74,46%</b>	<b>70,35%</b>	
	<b>AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOI TATION</b>									
	Fournitures d'entretien et vêtements travail	170 000,00	0,045	-10,65%	-8,11%	179 900,00	0,049	8,38%	5,82%	
	Blanchisserie	78 000,00	0,021	20,00%	20,00%	80 000,00	0,022	2,56%	2,56%	
	Ramassage ordures	42 500,00	0,012	11,84%	11,84%	47 006,00	0,013	10,60%	10,60%	
	Analyses et traçabilité d'exploitation	183 113,00	0,050	66,47%	66,47%	147 000,00	0,040	-19,72%	-19,72%	
	<b>Total</b>	<b>473 613,00</b>	<b>0,126</b>	<b>15,70%</b>	<b>19,00%</b>	<b>453 906,00</b>	<b>0,124</b>	<b>-1,84%</b>	<b>-4,16%</b>	
	<b>FRAIS GENERAUX DE GESTION</b>									
	Fournitures administratives et pharmacie	7 900,00	0,002	-13,69%	-11,24%	9 700,00	0,003	25,75%	22,78%	
	Location matériel	73 401,00	0,020	51,65%	51,65%	30 950,00	0,008	-57,83%	-57,83%	
	Communication et publications	21 544,00	0,006	-46,14%	-46,14%	16 200,00	0,004	-24,81%	-24,81%	
	Assurances, honoraires, études, amendes	261 607,00	0,072	254,96%	254,96%	349 029,00	0,096	33,42%	33,42%	
	Affranchissement	4 000,00	0,001	-63,64%	-63,64%	4 000,00	0,001	0,00%	0,00%	
	Frais de télécommunication	15 000,00	0,004	-57,14%	-57,14%	17 700,00	0,005	18,00%	18,00%	
	Formation, déplacements et réceptions	55 300,00	0,015	-4,82%	-4,82%	50 500,00	0,014	-8,68%	-8,68%	
	Frais de nettoyage des locaux	33 800,00	0,009	-3,43%	-3,43%	36 880,00	0,010	9,05%	9,05%	
<b>Total frais généraux de gestion</b>	<b>472 552,00</b>	<b>0,126</b>	<b>48,17%</b>	<b>52,39%</b>	<b>514 939,00</b>	<b>0,141</b>	<b>11,60%</b>	<b>8,97%</b>		
<b>ENTRETIEN</b>										
Petit équipement, pièces de rechange et petit outillage	238 560,00	0,064	28,86%	32,53%	275 933,00	0,075	18,46%	15,67%		
Maintenance, entretien, location-entretien, surveillance: bâtiment et	487 300,00	0,130	4,13%	7,10%	501 569,00	0,137	5,42%	2,93%		
Entretien terrain	5 000,00	0,001	-27,98%	-25,93%	17 320,00	0,005	254,77%	246,40%		
<b>Total entretien</b>	<b>730 860,00</b>	<b>0,195</b>	<b>10,73%</b>	<b>13,89%</b>	<b>794 822,00</b>	<b>0,217</b>	<b>11,38%</b>	<b>8,76%</b>		
<b>VEHICULES LIVRAISON</b>										
Location et entretien véhicules	148 599,00	0,040	-12,43%	-9,94%	179 800,00	0,049	23,92%	21,00%		
Carburant	41 000,00	0,011	44,96%	49,09%	41 000,00	0,011	2,42%	0,00%		
<b>Total véhicules</b>	<b>189 599,00</b>	<b>0,051</b>	<b>-4,24%</b>	<b>-1,51%</b>	<b>220 800,00</b>	<b>0,060</b>	<b>19,27%</b>	<b>16,46%</b>		
<b>PERSONNEL</b>										
Dépenses de Personnel	5 628 015,13	1,602	-0,18%	2,67%	5 942 849,00	1,625	8,15%	5,59%		
Alimentation du Personnel	120 000,00	0,032			120 000,00	0,033	2,42%	0,00%		
Recettes Remboursements	-3 000,00			-83,70%	-5 000,00			66,67%		
<b>Total Personnel</b>	<b>6 745 015,13</b>	<b>1,633</b>	<b>2,24%</b>	<b>5,15%</b>	<b>6 057 849,00</b>	<b>1,656</b>	<b>7,99%</b>	<b>5,45%</b>		
<b>DEPENSES LIEES A L'INVESTIS SEMENT</b>										
Intérêts des emprunts	54 000,96	0,014	-37,61%	-35,84%	23 313,67	0,006	-55,78%	-56,83%		
Dotation aux amortissements	1 143 900,00	0,305	-2,77%	0,00%	1 143 900,00	0,313	2,42%	0,00%		
Recettes Amortissement de la subvention	-4 126,05			0,00%	-4 126,05					
<b>Total dépenses liées à l'investissement</b>	<b>1 193 774,91</b>	<b>0,319</b>	<b>-5,17%</b>	<b>-2,46%</b>	<b>1 163 087,62</b>	<b>0,318</b>	<b>-0,22%</b>	<b>-2,57%</b>		
<b>Total frais fixes</b>	<b>9 395 390,04</b>	<b>2,508</b>	<b>6,49%</b>	<b>9,53%</b>	<b>10 210 403,62</b>	<b>2,791</b>	<b>11,30%</b>	<b>8,67%</b>		
<b>TOTAL COUT MOYEN DU REPAS</b>	<b>20 868 219,14</b>	<b>5,570</b>	<b>14,29%</b>	<b>17,55%</b>	<b>21 345 185,53</b>	<b>5,835</b>	<b>4,76%</b>	<b>2,29%</b>		

### VIII. Une adaptation de l'offre de service et de l'outil existant :

La nécessité de respecter tant les lois EGALIM & AGECE, que les objectifs politiques et la prise en compte les évolutions démographiques ont réorienté le projet bâtiminaire.

Le nouveau projet s'appuie sur des **objectifs** affichés **quantitatifs** et **qualitatifs** :

- Amélioration de la qualité et du goût dans l'assiette des convives ;
- Développer le « cuisiné au SIVU » : objectif 80% ;
- Renforcer les filières locales ;
- Accroître la part de BIO dans les productions : objectif 60% ;
- Mener une dynamique de végétalisation de l'offre alimentaire ;
- Décliner la dynamique éco-responsable dans le cadre bâtiminaire (HQE ; label bâtiment frugal ; énergies renouvelables ; boucles de réemploi...).

Le scénario retenu de restructuration-extension s'oriente sur un SIVU multisite : la construction d'un nouvel établissement, puis restructuration de l'existant, puis fonctionnement en 2 sites.

Un cycle d'études a été entamé en septembre 2022, pour aboutir en avril 2023 : étude préalable, d'opportunité et de faisabilité. Il est mené par le consortium GSIR / AC2R, titulaire du marché UGAP, appuyé par les entreprises EUCLIDE / SPOON Ingénierie.



La phase d'acquisition de fonciers continue : la recherche de fonciers disponibles a été très difficile. Des parcelles voisines secteur Domergue-Richaud sont à l'étude.

Les options qui restent à arbitrer dans le cadre du futur fonctionnement sont :

- Une laverie externalisée ou internalisée ;
- Le portage à domicile réinternalisé avec développement de l'offre médicalisée ou non ;
- L'intégration de la production 100% bio petite enfance ou le maintien du périmètre ;
- Une légumerie externalisée ou internalisée.

En 2023, l'externalisation du portage à domicile a été acté : à partir du 1 septembre 2024, le portage à domicile est externalisé : un marché commun entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac est en cours d'élaboration avec l'aide du SIVU.

L'objectif est de permettre au SIVU de déployer les bacs inox en 2025 :

- Gain d'espaces en allotissement ;
- 1 chaîne de conditionnement aujourd'hui dédiée au PAD, rendue disponible pour l'inox ;
- 7,5 ETP redéployés sur le pôle Exploitation.

Les différents tests avec les bacs inox et verre de janvier à juin 2023 nous ont conduit au choix des bacs inox GN 1/3 avec couvercle étanche marque RIEBER.

Dans les deux années à venir les investissements spécifiques suivants sont nécessaires :

	INVESTISSEMENTS		
	BESOINS 2024	BESOINS 2025	TOTAL
BACS INOX	405 291 €	1 621 164 €	2 026 455 €
MATERIEL POUR FONCTIONNEMENT EN BACS INOX	169 639 €	472 124 €	641 763 €
PASSAGE AUX BACS INOX dont 2 lignes de conditionnement	312 132 €	574 392 €	886 524 €
OBJECTIF CUISINE SIVU	846 370 €	188 958 €	1 035 328 €
LAVAGE DU CUISINE SIVU	0 €	131 000 €	131 000 €
ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL	76 730 €	45 625 €	122 355 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 810 162 €</b>	<b>3 033 263 €</b>	<b>4 843 425 €</b>
FROID (A SORTIR DE LA REHABILITATION)	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 810 162 €</b>	<b>3 033 263 €</b>	<b>6 843 425 €</b>

Le financement se fera pour partie en subvention des villes à 80% pour les bacs inox et le matériel permettant le fonctionnement des bacs inox et pour la remise à neuf de la production de froid ; et le solde en auto-financement.

#### IX. Une tarification maintenue :

La tarification du SIVU auprès des villes n'est pas celle des villes aux convives.

La qualité de l'offre, la commande politique, l'inflation nous ont amené à proposer une **tarification en hausse**, sans subventions exceptionnelles des villes en 2023.



Devant les augmentations à venir à partir de 2025 avec notamment le changement de conditionnements (passage à l'inox), nous proposons un budget contraint, sans augmentation des prix de vente.

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2022 HT	PRIX DU REPAS 2023 HT	PRIX DU REPAS 2024 HT	% VARIATION 2024/2023
MATERNEL	4,40 €	4,75 €	4,75 €	0%
PRIMAIRE	4,71 €	5,43 €	5,43 €	0%
ADULTE ACCOMPAGNANT	5,22 €	6,09 €	6,09 €	0%
MUNICIPAL BORDEAUX*	6,00 €	7,35 €	7,31 €	-0,54%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,60 €	7,31 €	7,31 €	0%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,73 €	6,87 €	6,87 €	0%
FOYER SENIOR Mérignac	5,82 €	6,89 €	6,89 €	0%
PORTAGE DOMICILE BX A	6,89 €	8,35 €	8,35 €	0%
PORTAGE DOMICILE MG A	6,89 €	8,32 €	8,32 €	0%

\*Rappel : au 01/09/2023 les municipaux de Bordeaux sont passés à 7,31€ (1 entrée au lieu de 2)

## LE COMITE SYNDICAL

### **Article 1 :**

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un rapport sur les orientations budgétaires, la Présidente a présenté le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024.

### **Article 2 :**

Le Comité Syndical acte la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget 2024 par la Présidente.



### **Madame FAHMY :**

Cet exposé est très clair, mais il manque quelques diagrammes qui figuraient au Rapport d'Orientation Budgétaire des années précédentes et qui sont, à mon sens, plus parlants que les tableaux. A titre d'exemple, nous ne retrouvons pas de comparaison du nombre de convives, les données présentées ne sont pas exactement les mêmes ou je n'en ai pas la même lecture.

### **Monsieur ABURTO :**

Nous reposerons des diagrammes explicatifs.

### **Madame FAHMY :**

Le rapport est assez pessimiste car il détaille des éléments essentiellement conjoncturels sans recontextualiser avec les années précédentes. Or, c'est intéressant de le faire car nous pouvons nous rendre compte que la situation était plus critique l'année dernière, et qu'elle tend à se stabiliser. La gestion de la part du SIVU n'est pas pessimiste et serait même positive si ce n'était pas le contexte, qui s'accumule désormais, qui pesait autant.

Par exemple, toutes les explications concernant le chapitre 012 sont listées presque négativement alors que ce n'est pas une mauvaise chose que la situation salariale des agents s'améliore. A ce sujet, pouvez-vous m'expliquer l'augmentation de la rémunération des contractuels ?

**Monsieur CUNY :**

Le compte 64131 est un compte regroupant toutes les rémunérations relatives aux contractuels (sur emploi permanent ou non). De plus, comme l'indiquait Monsieur ABURTO en préambule, la politique de recrutement passe, en raison de la spécialisation des métiers et de la recherche de personnes ayant de l'expérience et les compétences requises, par un recours à des personnes venant du secteur privé pour lesquelles sont proposés des contrats longs. Ainsi, sur des postes de cadres à plus forte rémunération, donc, le coût est transféré des comptes de rémunération des titulaires aux contractuels. A contrario, le compte 64111, relatif à la rémunération principale des agents titulaires, est diminué même si cela est atténué du fait l'augmentation du point d'indice et des +5 points d'indice attribués à chacun.

**Madame FAHMY :**

Ce document évoque la stagnation des effectifs convives alors que nous parlions auparavant d'une progression au ralenti. Il serait intéressant, pour le prochain comité syndical, de connaître les effectifs scolaires de septembre 2022 et septembre 2023 pour les deux villes afin d'avoir un peu plus de lisibilité.

**Monsieur ABURTO :**

Effectivement, nous sommes loin des projections établies il y a quelques années dans le cadre projet Cap 35 000.

**Madame SCHMITT :**

L'année dernière, nous pouvions noter une notion d'instabilité, alors que cela semble plus maîtrisé cette année.

**Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstient : 0

**Madame JAMET :**

Pour la prochaine délibération, je ne souhaite pas être présente pour les raisons déjà expliquées.

Madame JAMET quitte la salle à 10h55 et Monsieur BELPERRON devient Président de séance.

**D-2023/030 – Choix des sociétés chargées de la fourniture de denrées alimentaires**

**DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective.



La commission d'appel d'offre, réunie le 16 novembre 2023, a proposé de retenir les sociétés suivantes :

- Lot n° 23.B02 : Viande de bœuf hachée crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 250 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.B08 : Viande de veau crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 2 500 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.B15 : Fruits et légumes surgelés issus de l'Agriculture Biologique  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 500 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D04 : Lait, crèmerie et matières grasses animales  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 2 000 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D07 : Ovoproduits réfrigérés et/ou surgelés  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 1 000 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D08 : Quiches, pizzas et pâtisseries traiteurs  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 500 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D18 : Viande de volaille crue réfrigérée  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D19 : Fruits et légumes surgelés  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 200 000.00 € H.T

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2023,

Adopte la délibération suivante :

#### **Article 1 :**

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

- Lot n° 23.B02 : Viande de bœuf hachée crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 250 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.B08 : Viande de veau crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 2 500 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.B15 : Fruits et légumes surgelés issus de l'Agriculture Biologique  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 500 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D04 : Lait, crèmerie et matières grasses animales  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 2 000 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D07 : Ovoproduits réfrigérés et/ou surgelés  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 1 000 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D08 : Quiches, pizzas et pâtisseries traiteurs  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 500 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D18 : Viande de volaille crue réfrigérée  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000.00 € H.T
  
- Lot n° 23.D19 : Fruits et légumes surgelés  
Société : XXX  
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 200 000.00 € H.T

**Article 2 :**

Autorise son Vice-Président, M. Serge BERPERRON à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.



**Monsieur BERPERRON :**

Une CAO a eu lieu concernant les appels d'offre 2024. Les marchés sont conclus pour une période de 4 ans ferme, avec révision possible mensuelle ou annuelle.

Plusieurs consultations ont eu lieu, mais il n'y a pas beaucoup de candidats. Les conditions d'abatage et la durée de transport font partie des critères qui ont été pris en considération pour l'attribution des marchés.

1. Fruits et légumes surgelés bio : un seul candidat a répondu à l'appel.
2. Lait, crèmerie, matières grasses animales : offre concurrente irrégulière car le beurre n'était pas AOP
3. Ovoproduits : augmentation de 4% par rapport au dernier prix
4. Quiches : 1 seul fournisseur, reconduit avec une augmentation tarifaire de 12%. Possibilité de révision annuelle. 11 produits bio sur 22 et produits d'origine locale.
5. Viande de volaille : une seule offre présentée qui était très satisfaisante à la dégustation. Provenance de Vendée

**Monsieur TEISSEIRE :**

Le saumon était prévu pour le menu de Noël, mais suite aux événements climatiques qui ont eu lieu dans le Nord de l'Europe, les élevages ont été détruits. Il sera donc remplacé par des paupiettes de volaille.

**Monsieur BERPERRON :**

Enfin, concernant les fruits et légumes surgelés, le fournisseur actuel présentait l'offre la plus satisfaisante au niveau gustatif, et le prix est inférieur de 16% en moyenne par rapport aux autres propositions.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 6  
Contre : 0  
Abstient : 0

Madame JAMET rentre dans la salle à 11h05 et redevient Présidente de séance.

Madame ARREGUI entre en suivant.

**Monsieur ABURTO :**

Je vous présente donc Ophélie ARREGUI, Chargée de Projet « Sortir du plastique » et de la démarche bilan carbone arrivée récemment dans notre équipe.

**Madame ARREGUI :**

Bonjour à tous, je suis arrivée le 1<sup>er</sup> novembre dernier et je viens de l'industrie agroalimentaire. J'ai un diplôme d'ingénieur et suis ravie de participer à ce projet.

## Communication

Tableau de suivi

**Monsieur ABURTO :**

Il n'y a pas de changement notable par rapport au mois dernier. Je vous informe qu'une nouvelle méthodologie va être mise en place avec les Secrétaires Généraux de quartier. Monsieur CUNY retravaille actuellement le tableau pour avoir une meilleure visibilité des problèmes rencontrés sur les écoles et les foyers, par quartiers, et pouvoir ainsi effectuer un retour plus approfondi.

**Madame DUVAL :**

Est-il possible d'être en copie des échanges afin de suivre l'évolution de chaque situation ?

**Monsieur ABURTO :**

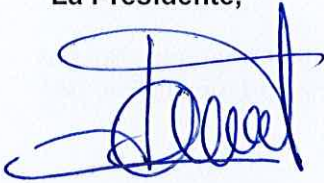
Tout à fait. Le but étant d'avoir un interlocuteur privilégié afin de faciliter les échanges et la résolution des problèmes.

**Madame JAMET :**

Sans autre question, je vous propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h09.

**La Présidente,**



**Delphine JAMET**

**La secrétaire,**



**Sylvie DELUC**